

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—Etats-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. VIII.

No. 40.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 4 OCTOBRE 1877

Décisions judiciaires concernant les journaux

10. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau-de-poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre, est responsable du paiement.

20. Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arrérages qu'elle doit sur l'abonnement; autrement, l'éditeur peut continuer à le lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner, en outre, le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau-de-poste.

30. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

40. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser de retirer un journal du bureau-de-poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve *prima facie* d'intention de fraude.

AVIS

A NOS ABONNÉS DE MONTRÉAL.

Notre agent, M. H. T. Déchéne, a commencé la visite de nos abonnés à domicile, afin de collecter ce qui nous est dû pour l'abonnement du semestre courant et pour arrérages. Nous prions nos amis de se tenir prêts, et de mettre de côté la somme qu'ils nous doivent, afin de s'éviter à eux-mêmes le désagrément d'être dérangés plusieurs fois pour une si petite affaire, et d'épargner à notre agent des voyages réitérés.

SOMMAIRE

Les Hommes de 37-38: Les Pacaud, par L. O. David.—Le crime à Montréal.—Le mariage du roi d'Espagne.—Nos gravures: Une audience pontificale: La passe de Shipka.—La presse de Paris, par Delta.—Christophe Colomb.—L'île de Jersey, par Benjamin Sulte.—Physiologie du mal de mer, par Oscar Commettant.—La monche à patates.—La satire publique à Paris.—L'émissaire, par Jules Simon.—Toilettes de la saison, par J. B.—Gambetta aux enfers, par Charles de Beaulieu.—Faits divers.—Revue de la semaine.—Prix du marché de détail à Montréal.—Le jeu de Dames.—Les échecs.

NOS GRAVURES: Rome: S. S. le Pape bénissant une députation de pèlerins polonais: La guerre d'Orient: Ambulance russe à Timova: La passe de Shipka: Un pique-nique sur l'île: Salon de 1877: La mort de Robespierre.

LES HOMMES DE 37-38

Les Pacaud

Nous publions les notes qui suivent telles qu'elles nous ont été envoyées par un ancien patriote.

QUELQUES NOTES SUR LES ÉVÉNEMENTS DE 37-38 DANS LE DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES

Les événements les plus remarquables qui ont surgi dans ce district au sujet de ces troubles sont, je crois, la suspension de l'hon. juge Vallières de St. Réal de ses fonctions judiciaires, pour avoir octroyé un writ *habeas corpus* en faveur de Célestin Houde, les arrestations de MM. Proulx, Hébert, Dr. Rousseau et de J. G. Barthe. Ce dernier fut le seul des quatre qui eut à subir un assez long emprisonnement pour avoir, comme le disait un journal du temps, éternué quelques vers patriotiques. Deux autres arrestations causèrent beaucoup plus d'excitation, surtout

celle d'un M. McDonald, avocat, de Montréal, qui se fixa plus tard à Saint-Anicet, je crois. McDonald était l'un des principaux chefs dans l'organisation de l'insurrection de 1838. Il passait pour avoir de la fortune, et on le disait parent du général McDonald qui commandait alors une partie des troupes anglaises.

Un jour du mois de novembre 1838 avait été fixé pour la prise de Sorel. De fait, ce jour arrivé, il y eut un soulèvement presque général des patriotes des paroisses sur la rivière Chambly, de Saint-Hyacinthe et des paroisses environnantes, et du côté nord du Saint-Laurent depuis Lavtrie jusqu'à Berthier. McDonald s'était rendu à cette dernière place pour ce jour-là. Le bateau à vapeur le *Swan*, appartenant au capitaine J. A. Pacaud, était à l'un des quais du port de cette dernière place, gardant constamment sa vapeur haute, ce qui fit accuser le capitaine J. A. Pacaud de s'être rendu à Berthier pour y prendre les patriotes du nord, les traverser le Saint-Laurent afin de coopérer avec ceux du sud à la prise de Sorel.

L'attaque de ce fort devait se faire la nuit, et l'heure arriva sans qu'il se manifestât aucune indice de mouvement du côté sud du fleuve. Le capitaine J. A. Pacaud, avec quelques matelots, traversa à Sorel à la faveur des ténèbres afin de s'assurer de l'état des choses. Il put s'assurer que le coup était manqué. Les patriotes attendirent en vain toute la nuit les armes qu'on leur avait promises. McDonald crut devoir alors chercher son salut dans la fuite; il s'embarqua dans un canot avec le Dr. Lafontaine, de Berthier, et descendit le fleuve. Mais une brume des plus épaisses fit qu'il s'égarait sur le lac Saint-Pierre. Le capitaine Pacaud avait pris la même direction avec son bateau à vapeur, mais la brume le força de mettre à l'encre, ce qui fit que le canot se rendit de jour, le lendemain, à Nicolet, et le bateau à vapeur au port Saint-François.

McDonald, exténué de fatigue, au lieu de se réfugier chez un patriote (il devait en connaître plusieurs), entra dans un hôtel tenu par un nommé Antoine Beauchemin; c'était justement le nid des torys de Nicolet. Il y fut arrêté et le vapeur *Swan* fut saisi par les autorités militaires au port Saint-François. Cette arrestation et cette saisie causèrent une grande joie parmi les torys, qui, avec leurs femmes et leurs filles en grand nombre, accompagnèrent McDonald jusqu'aux Trois-Rivières, d'où il fut dirigé sur Montréal. Le vapeur *Swan* fut accompagné par le vapeur *Camuda* jusque dans le port de cette ville, où il y fut solidement enchaîné.

Le capitaine Pacaud crut conserver sa liberté où McDonald avait perdu la sienne. Il se rendit secrètement à Nicolet avec trois de ses frères, MM. C. A. Pacaud, G. J. Pacaud et Hector Pacaud. Là, bien armés et bien barricadés dans l'ancienne maison du lieutenant-colonel Carmel, ils attendirent les événements. Un jeune homme, M. Lucien Archambault, fils du lieutenant-colonel Archambault, de Saint-Hyacinthe, qui était avec eux, commit l'imprudence de se montrer. Dès lors la maison fut surveillée, et les torys purent s'assurer qu'elle était habitée par des patriotes. Un warrant fut lancé contre le capitaine J. A. Pacaud, et un assembla un peloton de miliciens pour l'exécuter. Mais soit sympathie ou autres raisons, les miliciens ne montrèrent pas grand zèle. Après quelques

pourparlers, le capitaine J. A. Pacaud leur dit:

"Nous sommes décidés à ne pas nous laisser prendre; vous êtes en partie nos amis, allez dire à X..... et à ses amis, les torys de ce village, de venir nous arrêter; nous les attendons."

Les torys demandèrent de Montréal la force nécessaire, ce qui fut communiqué aux MM. Pacaud par l'entremise d'un parent qui était dans les bonnes grâces des torys. Alors, le capitaine Pacaud et ses frères crurent qu'ils feraient mieux de laisser la place. Le capitaine Pacaud se rendit chez un nommé Hilaire Richard, dans le township de Stanfold, où il n'y avait alors que quelques maisons.

Un jour, Richard étant allé chez un voisin, à sa grande surprise, il y trouva le célèbre Commeau, qui avait opéré tant d'arrestations, pendant ces deux années, dans le district de Montréal. Il en informa immédiatement le capitaine Pacaud, qui lui dit: "Je tiens à ce que vous alliez dire à Commeau que je suis chez vous, qu'il vienne exécuter son warrant." Commeau s'en retourna sans tenter de faire cette arrestation. C'est probablement la seule fois où Commeau montra de la timidité. Plus tard, ces deux hommes se rencontraient à l'hôtel du Canada, à Montréal, et dans quelques pourparlers qu'ils eurent ensemble, le capitaine Pacaud ayant refusé de lui donner la main, Commeau lui dit que s'il n'avait pas exécuté le warrant émané contre lui, c'était par considération pour la famille Pacaud. Le capitaine Pacaud lui dit que c'était faux, que la vraie raison était qu'il avait la certitude de laisser ses os dans les bois de Stanfold.

La seconde arrestation fut celle de A. A. Papineau, notaire, autrefois de Saint-Hyacinthe (mort à la Petite-Nation, chez son frère, l'hon. L. J. Papineau), qui s'était réfugié, après la bataille de Saint-Charles, chez Joseph Prince, écuyer, de Saint-Grégoire, district des Trois-Rivières.

Mr. E. L. Pacaud, jeune avocat, alors pratiquant aux Trois-Rivières, obtint sa mise en liberté de l'hon. juge Vallières de Saint-Réal. Lorsque la nouvelle de cette arrestation se répandit, les torys crurent tenir l'hon. L. J. Papineau, de là grande exaltation chez eux.

Plusieurs autres warrants furent émanés dans ce district, mais sans pouvoir être exécutés. Le patriotisme d'alors offrait presque toujours les moyens de dépister les cerbères du temps.

Nous croyons devoir ajouter au récit qui précède, quelques notes sur les messieurs Pacaud qui y sont mentionnés.

Le capitaine Joseph-Narcisse Pacaud résidait, pendant les troubles, à Saint-Ours, sur la rivière Chambly; il était propriétaire du bateau à vapeur le *Cygne*, qu'il commanda, en qualité de capitaine, pendant plusieurs années; il voyageait entre le Bassin de Chambly et Montréal; depuis qu'il s'est retiré de la navigation, il vit du revenu de ses propriétés.

Charles-Adrien Pacaud, le troisième, résidait à Saint-Hyacinthe pendant les troubles; il a été engagé pendant plusieurs années dans la navigation, d'abord en qualité de capitaine du vapeur *Lady Colborne*, et ensuite comme propriétaire du vapeur *St. Ours*, qui fut coulé à fond par le vapeur *Camuda* à l'entrée du lac Saint-Pierre. Il réside maintenant à Stanfold; il est pro-

priétaire de la manufacture de chaussures qui porte le nom de cette place. Il a assisté à la bataille de Saint-Charles. Son fusil lui a été brisé dans les mains par un projectile. Il fut pendant plusieurs années préfet du comté d'Arthabaska, président de la société d'agriculture et des écoles.

Georges-Jérémie Pacaud, le cinquième-demeurait à Saint-Ours; il réside à Stansfold depuis quelques années; il fait le commerce de fleur, c'est un des plus grands propriétaires comme l'un des plus riches citoyens des Townships de l'Est.

Hector Pacaud, le sixième, résidait à Trois-Rivières; il y étudiait la médecine; il pratique maintenant comme médecin à Fall River. Il s'est présenté deux fois dans le comté de Champlain; il a été battu la première fois par feu Louis Guillet, et la seconde par l'hon. M. Ross, qui ne l'a emporté que par une majorité de sept voix.

Un mot de M. E. L. Pacaud. Avocat le 26 mai 1836; commissaire des banqueroutes pour le district des Trois-Rivières, le 12 février 1844; candidat dans le comté de Mégantic, en 1850, contre Dunbar Ross et Robert Layfield, battu par Ross de 32 voix. Candidat en 1852, dans le comté de Nicolet, contre Thomas Fortier et Téléphore Fournier, aujourd'hui juge de la Cour Suprême.

M. Edouard Pacaud est un avocat distingué et l'un des meilleurs causeurs du pays.

Nous donnerons prochainement l'histoire intéressante d'un autre membre de cette famille, M. P. N. Pacaud, de Saint-Norbert d'Arthabaskaville, qui était à Saint-Denis, et fut emprisonné en 1838.

L. O. D.

LE CRIME A MONTRÉAL

Le terme d'automne de la Cour criminelle s'est ouvert le 24 septembre dernier, au palais de justice à Montréal, sous la présidence de l'hon. juge-en-chef Dorion et de l'hon. juge Cross, le nouveau membre de la Cour du Banc de la Reine. Dans son adresse aux grands jurés, l'hon. juge-en-chef a fait quelques observations d'une importance majeure, au sujet de l'augmentation constante du nombre des offenses criminelles depuis quelques années. Il a suggéré entre autres choses, à ce propos, de rapprocher les termes des sessions de la Cour. Voici ses remarques:

Le grand nombre de personnes dont les noms figurent sur le tableau de la prison, et les offenses graves dont plusieurs d'entre elles sont accusées, ne me permettent pas de vous faire espérer que votre tâche sera légère ou de peu de durée.

L'augmentation rapide, depuis les quelques années dernières, dans le nombre d'offenses criminelles commises dans ce district, est un sujet qui mérite la plus sérieuse attention. Cet accroissement semble exiger quelque changement pour rendre les séances de cette Cour plus fréquentes et l'administration de la justice plus prompte, et par là même plus efficace. Pendant les longs intervalles entre chaque terme, la prison est encombrée de personnes provenant pour la plupart de la classe la plus dépravée de la population. Le temps qu'elles passent dans la prison en attendant leur procès, sans occupation, est pour la plupart une occasion nouvelle de chute dans cette voie malheureuse qui les a conduits à cette position dégradante qu'ils occupent, pendant que le temps nécessaire pour disposer des causes ainsi accumulées ajoute aux dépenses publiques et aux inconvénients de toutes sortes que les jurés, les témoins et autres dont la présence est requise, ont à supporter. Un simple